



le 27 novembre 2012

## LIVRET D'INFORMATION à l'usage des candidats à un poste à Mayotte

### « MAUVAIS COUPS CONTRE LES PERSONNELS : UNE SPECIFICITE DU VICE-RECTORAT DE MAYOTTE ? »

Depuis son arrivée sur notre département, le nouveau Vice-recteur, M. Coux, ne cesse d'affirmer sa volonté de dialogue social.

Pour autant, le dialogue qui s'est instauré depuis le mois d'août tourne au dialogue de sourds :

- **Volonté réaffirmée d'en finir avec le congé administratif qui est pourtant un congé supplémentaire selon les textes**
- **Interdiction aux collègues en 1<sup>ère</sup> et en 3<sup>ème</sup> année de participer au mouvement national, sans base réglementaire... et en dépit de ce qu'on nous avait fait entendre pour les 3<sup>ème</sup> année**
- **Toujours pas de création de congés de formation pour les enseignants de Mayotte... en contradiction flagrante avec les décrets en vigueur**
- **Remarques déplacées sur ces collègues qui osent travailler pour de l'argent !**
- **Volonté de recréer des promotions hors classe selon la notion du mérite tant vantée par Sarkozy – Châtel.**
- **ET encore 8 non renouvellements cette année !**

De fait, les représentants du personnels unanimes ont proposé le mardi 13 novembre un nouveau barème à la hors classe minorant considérablement les points d' « investissement professionnel » – attribués en toute opacité – instaurant dans nos métiers le règne de l'arbitraire.

**La décision du VR vient de tomber :**  
**ces points sont considérablement... augmentés !**

Ce que Châtel avait rêvé, ce que Perrin de sinistre mémoire avait commencé à faire, François Coux l'a empiré !

**Plutôt que de se couler dans les habits du Vice-recteur précédent, M. Coux gagnerait à relire les discours de campagne présidentielle de François Hollande... et sa dénonciation de l'autoritarisme et du caporalisme dans l'Education nationale érigée en dogme par le gouvernement précédent.**

**Venir à Mayotte, c'est donc venir dans un Vice-rectorat où les pires errements des gouvernements précédents sont érigés en système !  
Soyez confiants dans l'évaluation de votre nouveau chef d'établissement : il aura tout pouvoir sur votre avancement !  
ET à Mayotte, où est le changement ?**

## Partie I TRAVAILLER A MAYOTTE.

### I-1 Les conditions d'enseignement.

Du point de vue matériel, les classes sont peu dotées. Le matériel pédagogique devenu courant par ailleurs est ici souvent absent ou obsolète, l'utilisation des TICE relève dans la plupart des établissements du vœu pieux.

Les conditions de travail elles-mêmes sont difficiles : chaleur (très peu d'établissements sont climatisés) et bruit entraînent rapidement une fatigue importante.

Les élèves également sont souvent fatigués car ils se lèvent très tôt. S'ajoute à cela une restauration scolaire rare et, quand elle existe, insuffisante (pas de service de cantine). Le niveau dans le secondaire est d'une faiblesse préoccupante au regard des résultats aux différentes évaluations et aux examens. La cause principale de cet état de fait est une mauvaise maîtrise de la langue française, qui n'est pas la langue maternelle des mahorais : à la maison, ils parlent le shimaoré (d'origine comorien de Mayotte) ou le kibushi (Malgache de Mayotte).

L'accueil des enfants dès 3 ans dans le public n'en est encore qu'à ses débuts et l'état catastrophique du primaire (constructions scolaires en retard entraînant un système de rotation, classes peu dotées tant en matériel pédagogique qu'en fournitures pour les élèves, locaux délabrés, instituteurs peu ou mal formés....) expliquent également les difficultés d'apprentissage de nos élèves dans le secondaire.

En revanche, les faiblesses de niveau n'influencent pas négativement le comportement des

élèves, du moins en brousse, mais les élèves de collège de l'agglomération de Mamoudzou, où les problèmes sociaux sont décuplés, peuvent être très difficiles. La modernisation accélérée de l'île va de pair avec une déstructuration de la société traditionnelle qui n'est pas sans affecter la relation entre les jeunes et les adultes.

## I-2 Le projet éducatif du SNES

Notre projet éducatif pour Mayotte repose sur une analyse de la situation locale : nous ne pouvons-nous satisfaire d'un système éducatif avec des résultats aussi faibles aux différentes évaluations (dernière académie pour les tests nationaux d'entrée en 6<sup>ième</sup>). Nous sommes atterrés par le taux de réussite des bacheliers mahorais dans les études supérieures (6% des jeunes obtiennent un niveau bac+2 au bout de trois ans).

-Le cycle d'entrée en collège nous semble primordial. Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur la qualification et la compétence d'enseignants de FLS (français langue seconde) que beaucoup de collègue détient et qui reste non utilisée.

-Les programmes de certaines disciplines doivent être adaptés au contexte local (Histoire Géographie notamment ) même si nous considérons cependant qu'il faut garder comme objectif final les examens nationaux.

**-De manière globale, nous pensons que l'enseignement à Mayotte doit se rapprocher des dispositifs de l'éducation prioritaire. C'est exactement le contraire qui est en train de se passer, les classes à moyens spécifiques sont supprimées une à une.**

-Le gonflage artificiel des résultats aux examens doit être abandonné. Il est source de désillusion pour les élèves et pour leur famille. Pour éviter le recours à cet expédient, la politique d'orientation dans l'île doit être en même temps plus réaliste et plus ambitieuse en termes de diversité des filières professionnelles.

-La structure éducative des lycées nous semble déséquilibrée, avec un poids disproportionné de la filière STG (plus d'un élève de lycée sur deux). La filière technologique tertiaire ne saurait pallier à un enseignement professionnel peu diversifié. Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, les filières commerce, secrétariat et comptabilité accueillent la majorité des élèves (est-ce à cause de leur faible coût ?). Une forte proportion de jeunes entre en seconde générale parce qu'ils n'ont pas obtenu une place en Bac Pro et BEP. Sachez que les sections professionnelles sont souvent intégrées dans les collèges. C'est inacceptable.

## I-3 Se syndiquer au SNES

Avec près de 400 syndiqués, 70% des élus aux CAPL, 65% au CTM, le SNES-FSU est de loin la **force syndicale la plus puissante, la plus représentative et la plus revendicative de l'île, tous secteurs d'activité confondus**. Nous sommes profondément attachés à la défense individuelle et collective des collègues.

**Vu l'éloignement de la métropole, la défense des personnels passe nécessairement par un rapport de forces au niveau local.**

Lors des années passées nous avons lutté :

- ✧ Pour le maintien du congé administratif ;
- ✧ Pour une politique éducative plus ambitieuse dans l'île ;
- ✧ Pour un système d'inspections tenant compte des particularités locales ;
- ✧ Pour le libre choix de départ (en 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année) ;
- ✧ Pour le paiement rapide des différentes indemnités ;
- ✧ Pour la mise en place de l'indexation des salaires ;
- ✧ Contre l'arbitraire rectoral, notamment au sujet des cas de non-renouvellement de certains collègues au bout de 2 ans;
- ✧ Pour la mise en place d'une bonification lors du mouvement intra-académique en fin de séjour pour pouvoir rentrer en métropole dans de bonnes conditions ;
- ✧ Pour la facilitation de l'obtention du statut de résident pour ceux qui le désirent.

En outre, comme en métropole, nous sommes le seul syndicat de l'île capable de contrôler la régularité des opérations de mutation et de promotion lors des commissions administratives paritaires. Nos interventions sont nombreuses et permettent la correction de très nombreuses confusions de l'administration.

**Défendez la profession ! Syndiquez-vous au SNES**

[www.mayotte.snes.edu](http://www.mayotte.snes.edu)

**Contacts :** [mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu)

## **Partie II VIVRE A MAYOTTE**

### **II-1 Le climat de Mayotte**

Le climat de Mayotte est tropical humide. Pour ceux qui ont vécu ou voyagé Outre-Mer, le point de comparaison le plus pertinent est la Guyane.

La saison humide (de novembre à avril) est marquée par des températures dépassant les 30°C, et surtout un taux d'humidité de l'ordre de 90%, d'où une moiteur souvent difficile à supporter.

Chiffres Météo France :

	Saison des pluies	Saison sèche	Moyenne annuelle
Température moyenne	27,3°C	24°C	26,2°C
Humidité moyenne	86 %	78 %	83 %

Pour ce qui est des cyclones, nous sommes plutôt épargnés : ils se dirigent en général sur Madagascar qui nous protège (sauf exception tous les 10 à 20 ans environ).

## II-2 Ravitaillement et prix

Le mouvement social « contre la vie chère » qui a paralysé Mayotte depuis du 27 septembre au 9 novembre 2011 a eu le mérite de mettre en évidence le coût élevé de la vie à Mayotte.

La lutte s'est focalisée sur les prix de certains produits consommés et appréciés par la population mahoraise (riz, huile, carton d'aile de poulet de 10kg à griller, carton de blocs de viande congelé de 10kg à bouillir, boîte de sardines à l'huile...)

En temps normal, l'approvisionnement est régulier, on trouve tout à Mayotte, mais pas à n'importe quel prix. La vie est chère à Mayotte. L'étroitesse du marché tant du côté de l'offre que de la demande, le surcoût de l'éloignement laisse une grande marge de manœuvre aux distributeurs pour imposer leurs prix. Bien entendu, les produits frais correspondants au mode de vie « métropolitain » atteignent des prix élevés.

## II-3 Où habiter ? Trouver un logement

### Votre arrivée

Avant votre départ pour Mayotte, mieux vaut prévoir le logement et un moyen de locomotion, qui sont les 2 priorités.

Depuis l'aéroport de Dzaoudzi (Petite Terre) il vous faudra barger pour aller sur Grande Terre.

### Où habiter ?

Certains collègues choisissent Mamoudzou ou Petite Terre pour leurs commodités (supermarchés, cinéma, école de Musique....) ou la périphérie de Mamoudzou : Tzoundzou, Passamainty, Majikavo, Koungou, mais sachez que les embouteillages sont quotidiens en semaine. Pour d'autres c'est une hérésie ! Pour rien au monde ils n'habiteraient en dehors du Sud, ou du Nord qui sont « plus authentiques ». Dans ce cas, l'approvisionnement est plus difficile (mais pas insurmontable). Il existe quelques supérettes mais il faut prévoir de faire le plein de temps à autre sur Mamoudzou.

Entre les deux, le centre : Sada, Combani, Kahani...Vous êtes en brousse, mais pas trop loin de Mamoudzou (30 mn ou moins) . Motards, attention aux gravillons, le réseau routier n'est pas très bon à Mayotte .

## Trouver un logement

C'est le gros point noir pour les collègues nouvellement nommés dans l'île. Le manque de logements a entraîné une flambée des prix (à Mamoudzou, compter 1 000 € pour un T4 et entre 750 et 950 € pour une maison de la SIM située en brousse.)

La Société immobilière de Mayotte (SIM) gère des quartiers de petites maisons et des immeubles, à peu près dans toute l'île sauf le Nord. La SIM a longtemps détenu une sorte de monopole pour les locations de logements, mais elle a du mal à suivre le mouvement d'expansion de l'île. Les demandes de logement doivent être faites tôt. L'avantage est que l'on peut «visiter» les quartiers sur internet. Nous avons dénoncé le caractère opaque des commissions d'affectation de logements par la SIM. <http://www.sim-mayotte.com>

En dehors de la SIM, plusieurs possibilités :

✧ vous pouvez obtenir de meilleurs tarifs en louant à des particuliers (ceux qui possèdent des terres font construire de grosses maisons qu'ils louent) mais, dans ce cas-là, il vaut mieux être présent. La location à distance, sans visite préalable peut réserver des surprises : ce n'est pas parce que vous paierez 1000 euros/mois que vous n'aurez pas à bricoler. Electricité et plomberie sont les points faibles de beaucoup de logements. Attention aux compteurs électriques non sécurisés !

✧ Des appartements dans des résidences proposés par d'autres agences. Ils sont souvent petits, hors de prix et se dégradent très vite. Défisicalisation oblige !

✧ Dans tous les cas, l'un de vos critères de choix doit être la sécurisation des logements (grilles aux fenêtres, portes blindées, etc).

Pour les femmes seules, évitez les maisons isolées, pensez à la colocation ou les immeubles.

Dans tous les cas, il est primordial d'anticiper son arrivée en réservant un logement le plus vite possible. Très souvent les enseignants se logent comme ils peuvent la première année en attendant le départ de collègues qui ont la « bonne » maison.

La meilleure façon de se loger est d'entrer en contact avec un partant (nous pouvons vous y aider). Dès l'annonce de votre mutation, tentez de prendre contact avec votre prédécesseur. Outre la maison, vous pourrez avoir de l'électroménager ou une voiture à des prix corrects selon votre interlocuteur. Beaucoup d'enseignants imprévoyants restent bloqués dans les quelques hôtels de l'île très longtemps... à leurs frais.

Rappelez-vous que la rentrée se fait fin août. Il vous faudra très vite avoir un véhicule pour vos démarches et achats.

*Pour d'autres informations : voir la rubrique « Mutations Intra »*

## II-4 Scolariser ses enfants

Nous connaissons tous l'attachement des collègues au service public, pourtant...

### L'enseignement primaire public

Les petits ont « normalement » cours le matin, du lundi au vendredi, de 7h à 12h. Cependant, le manque de locaux oblige toutes les écoles publiques à faire des « rotations » : une classe le matin, l'autre l'après-midi. Nos camarades du SNUIPP luttent contre ce système depuis des

années.

Pour les collègues qui voudraient inscrire leurs enfants dans le public, il vaut mieux se renseigner sur l'école en question. A en croire les collègues qui enseignent en sixième, certaines fonctionnent mieux que d'autres. Impossible de dresser une liste, il faut être vigilant.

### **L'enseignement primaire privé**

Devant l'état lamentable des écoles publiques dans le premier degré, la majorité des collègues scolarise les enfants dans des structures privées ou associatives (gérées par les parents).

Ainsi de nombreux élèves sont scolarisés hors éducation nationale ! Les familles mahoraises qui ont les moyens scolarisent aussi leurs enfants dans ces structures.

Attention il est souvent très difficile de trouver une place dans ces écoles, soyez prévoyants. Inscrivez-vous dès que vous avez reçu votre mutation pour être au moins en liste d'attente.

Nous dénonçons cette situation inacceptable d'une école à deux vitesses. Que l'on donne aux écoles publiques les moyens de jouer correctement leur rôle et **tous** y inscriront leurs enfants.

Vous trouverez **une liste** des crèches et écoles privées ou associatives **en annexe**

## **II-5 La sécurité sociale**

Avant votre départ, contacter la MGEN pour transférer votre dossier au secteur extra métropolitain : certains enseignants n'ont pas été répertoriés et ont payé un retard de cotisation sur 3 ans !

L'adhésion des collègues à la caisse de sécurité sociale de Mayotte est gérée par la MGEN que vous soyez adhérents ou pas !

MFP Mayotte  
88 rue Albert Einstein  
CS92103  
72021 Le Mans Cedex

02 43 39 15 67  
[mfpmayotte@effigie.fr](mailto:mfpmayotte@effigie.fr)

Attention, renseignez-vous bien auprès de la MGEN si vous êtes dans une situation médicale particulière.

## **II-6 La situation sociale à Mayotte**

### **La pauvreté**

L'augmentation régulière du Salaire Minimum (SMIG horaire à 6,43€ en novembre 2011, consultez les données de l'INSEE :

[Uhttp://www.insee.fr/fr/regions/mayotte/default.asp?page=themes/dossiers/tem/tem.htmU](http://www.insee.fr/fr/regions/mayotte/default.asp?page=themes/dossiers/tem/tem.htm) )

a permis une amélioration du niveau de vie, mais nous sommes loin des standards métropolitains. Vous serez peut-être surpris par les bidonvilles des hauteurs de Cavani ou de Kawéni.

## Les vols

**Plage** : Il est préférable d'aller se baigner sur certaines plages sans objets de valeur et en ne laissant rien de tentant dans les voitures. De trop nombreuses agressions sont à déplorer sur certaines plages isolées (Saziley, Soulou, Préfet,...)

**Voiture** : Vol peu prisé mais en développement. Si cela fait longtemps que l'on n'a pas vu de voitures calées sur 2 pirogues en direction des Comores, il faut rester vigilant.

**Deux roues** : Très prisés. De nombreux vols même avec une foultitude de cadenas. Ne jamais laisser son 2 roues dormir dehors (difficile en SIM parfois). Les assurances sur Mayotte refusent d'assurer ce risque ! Attention, les événements récents ont montré que les collègues circulant en deux roues étaient particulièrement exposés lors des « caillassages » et agressions.

**Les cambriolages** sont un des grands points noirs de Mayotte. Ils s'accompagnent de plus en plus d'agressions à main armée... L'insécurité est réelle et gâche le séjour d'un bon nombre de collègues qui perdent données informatiques... et jusqu'à leurs vêtements. Certains lotissements SIM comme à Passamainty ont la palme : 1 à 2 cambriolages par jour en saison haute (murs de briques démontés) mais bien peu d'endroits sont épargnés. Il existe des systèmes de gardiennage chers et souvent très peu performants.

## Que fait la police ?

Elle constate. Les moyens en homme et matériel sont insuffisants et essentiellement attribués à la lutte contre l'immigration clandestine. Un policier affecté à Mayotte montera de grade s'il réalise un bon chiffre d'arrestations d'immigrés clandestins. Les vols ne sont pas une priorité.

Les brigades de gendarmerie installées en brousse sont aussi sous dotées et ne peuvent souvent que constater les délits.

## Le climat social

Les mouvements de grève sont fréquents dans l'île. Il s'agit souvent de revendications statutaires, ou de mouvements localisés dans un village (par exemple pour demander un plateau sportif). Des barrages s'élèvent alors en travers des routes, et certains lieux de l'île peuvent être paralysés. Le ton peut monter sur les barrages, il est vivement conseillé de ne pas essayer de les forcer...

On ne peut parler du climat social sans évoquer les reconduites à la frontière. A Mayotte, ce sont près de 26400 expulsions qui ont été enregistrées en 2010 ! La mission parlementaire qui s'est rendue dans l'île en 2006 considère que : « Les étrangers clandestins représentent désormais près d'un tiers de la population de Mayotte ». Ils travaillent de manière informelle dans tous les secteurs de l'économie, souvent dans des conditions scandaleuses.

Aux côtés du Réseau Education sans Frontières de l'île de Mayotte, nous nous battons pour faire respecter le droit à la scolarisation de nos élèves, quelle que soit leur origine. La CIMADE intervient au centre de rétention administrative de Petite Terre pour faire respecter les droits des migrants.

**La réalité de « l'immigration clandestine » à Mayotte**

Depuis 1995 il est nécessaire d'avoir un visa pour entrer à Mayotte depuis les Comores. De très nombreuses personnes en sont réduites à effectuer le voyage clandestinement sur une embarcation appelée kwassa-kwassa . Les naufrages sont fréquents, au point que les 70 km séparant Anjouan de Mayotte sont considérés comme un des plus grand cimetièrè marin du monde.

On ne connaît pas avec exactitude le nombre des morts entre Anjouan et Mayotte, mais les chiffres varient entre 3000 et 10.000 morts depuis 1995.

Le chiffre de 26 400 reconduites en 2010 est tout simplement faramineux. Ramené à l'Hexagone, ça signifierait la reconduite aux frontières de plusieurs millions de personnes. Mais pourquoi un tel acharnement ?

C'est qu'à Mayotte la pression de « l'immigration » est plus forte que partout ailleurs. Et pour cause ! C'est le seul espace sous autorité française à avoir deux particularités :

- Mayotte figure dans la constitution de deux pays (la France et l'Union des Comores) et la présence de la France à Mayotte n'est pas reconnue par les Nations unies.

- L'écrasante majorité de la population considérée comme « immigrants clandestins » non seulement est chez elle sur le sol de Mayotte (au regard du droit international), mais n'est pas différente de la population mahoraise : même langue, même culture, même religion, des liens familiaux étroits, etc.

Et de fait, jusqu'en février 1995, date de la mise en application du visa Balladur, les gens circulaient librement entre les 4 îles de l'archipel. L'instauration de ce visa devenu de plus en plus difficile à obtenir ne changera pas l'état d'esprit des habitants de l'archipel habitués à voyager d'une île à l'autre mais les obligera à prendre les barques de fortune, en risquant leur vie.

La politique aveugle du chiffre, imposée par le gouvernement, conduit au non-respect du droit français et des conventions internationales (sur l'enfance, par exemple) signées par la France. La Préfecture de Mayotte a été condamnée par le Tribunal administratif pour voie de fait et de nombreuses associations dénoncent des manquements dans le domaine de l'accès aux soins des jeunes mineurs (par Médecins Du Monde) , de la rétention au Centre de Rétention Administrative et de la reconduite aux frontières de personnes ayant le droit de vivre à Mayotte (par la CIMADE), à titre d'exemples.

## Partie III LES MUTATIONS INTRA

### III-1 Les particularités de l'intra à Mayotte

Vous êtes nommé à l'inter, vous devez formuler vos vœux intra. Tout d'abord, il faut savoir qu'une fois nommé en poste dans l'île, vous ne pourrez effectuer qu'une seule mutation durant votre séjour. Nous nous sommes battus pour obtenir que cette mutation à l'intérieur de Mayotte soit bonifiée afin de permettre aux collègues « mal servis » d'améliorer leur mutation en cours

de séjour (sans remise en cause de l'ancienneté globale dans le poste qui sera de 4 ans à votre départ).

Les communes de Mayotte sont très étendues géographiquement, les rapprochements de conjoints (n'exerçant pas dans le même groupe de commune) sont donc bonifiés sur le vœu « commune », et pas seulement sur le vœu « groupement de commune ».

Avant d'enregistrer vos vœux, prenez le temps de prendre en compte les informations qui suivent. Elles n'ont pas une valeur absolue, chaque situation relevant d'une appréciation individuelle, mais elles peuvent vous aider lors de vos choix.

En premier lieu, n'omettez pas de consulter la liste des postes à complément de service (qui apparaîtra sur le site du vice-rectorat au moment de l'intra), car si vous êtes affecté dans un établissement que vous avez demandé et qui correspond à ce type de vœux, vous ne pourrez plus le refuser ; certains collègues doivent partager leur service sur 3 établissements !

### III-2 Vos vœux

Il existe actuellement 18 collèges et 10 lycées (4 pour l'enseignement professionnel, 6 pour l'enseignement général) qui sont implantés un peu partout sur l'île. Enseigner ou habiter dans un de ces endroits ne présente pas les mêmes avantages.

Il faut impérativement tenir compte des temps de trajet et non des distances kilométriques !

**a) Les régions de Petite Terre et de Mamoudzou** et environs sont très citadines et concentrent la quasi-totalité des commerces et des services de l'île. La SIM y est fortement présente. Nous vous conseillons si vous avez des problèmes de santé ou encore des enfants en très bas âge de demander en priorité ces communes. Mais les embouteillages, le bruit et les problèmes liés à l'insécurité constituent des inconvénients qu'on ne peut plus ignorer. Les élèves y ressemblent de plus en plus à ceux de métropole ou de La Réunion, et de nombreux collègues présents depuis un certain temps à Mayotte ont été surpris par des changements de comportements. Ces communes sont difficiles à obtenir car demandées par tous les collègues. Il est rare d'y accéder en début de séjour ou de carrière.

**b) La région Centre (Combani, Tsingoni, Kahani, Coconi... )** offre un compromis intéressant pour ceux qui veulent profiter en même temps des avantages de la proximité de Mamoudzou ( 1/2 heure) et de la qualité de l' environnement des plages et de la végétation tropicale. Combani se développe rapidement et offre les services commerciaux de base. La SIM y dispose d'un important parc immobilier et à partir de cette région les collègues peuvent atteindre la plupart des établissements scolaires (sauf ceux du sud) en une ½ heure.

**c) La région de Sada** est aussi au centre, mais les services y sont quasi-inexistants. Pharmacie, médecin et infirmiers sont présents. Quelques commerces permettent de

dépanner mais pour le gros des besoins il faudra se rendre à Mamoudzou (40 minutes). Les nombreuses plages du sud et quelques structures touristiques permettent la détente. Les élèves y sont d'un niveau très correct.

**d) Le Nord-Ouest** est réservé aux adeptes de la nature. Les paysages y sont dignes des cartes postales. Habiter dans le nord permet de s'immerger rapidement dans une culture mahoraise authentique. La population y reste accueillante. Mais il faut savoir que les conditions de vie y sont « spartiates ». Le nord est éloigné de tout. Il n'y a ni services, ni écoles privées et très peu de commerces. La plus proche station d'essence est à  $\frac{1}{2}$  heure de route et Mamoudzou à 1 heure. Peu de médecins libéraux (quelques dispensaires qui offrent une médecine de base) et les coupures d'eau ou d'électricité n'y sont pas rares.

La SIM n'y est pas implantée; pour vous loger il vous faudra frapper aux portes. Si vous avez des problèmes de santé (physiques ou psychologiques) ou bien encore des enfants en très bas âge il vous faudra prendre en compte cet éloignement. Les élèves ont de réelles difficultés scolaires et il n'est pas rare en collège et même en lycée d'enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue française.

Des vœux mal formulés ou des faibles barèmes vous conduiront souvent (en extension) dans les établissements du nord de l'île.

**e) Le Sud:** pour certains, c'est la plus belle partie de Mayotte, la plus authentique (avec le Nord-Ouest). Des possibilités de logement à la SIM (Bandrélé, Tsimkoura, Kani-Kéli) ou chez les particuliers. Le point négatif se situe au niveau du ravitaillement, il faut prévoir de faire le plein régulièrement à Mamoudzou (même si une supérette est ouverte à Malamani). Vous y trouverez toutefois les plus belles plages et de nombreux restaurants. Comptez une heure de trajet pour vous rendre de Kani-Kéli à Mamoudzou.

Il est impératif de hiérarchiser ses vœux en partant d'établissements et en élargissant vers des groupes de communes pour signifier clairement vos préférences. Si vous le faites pas, l'administration pourra le faire pour vous par la procédure d'extension qui pourra alors vous nommer n'importe où sur l'île. Seul le barème permettra de départager les collègues.

**Les commissaires paritaires du SNES sont à votre service pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :**

[mayotte@sned.edu](mailto:mayotte@sned.edu)

**Nous sommes les seuls à pouvoir vous renseigner efficacement.**

## **Partie IV PREPAREZ VOTRE ARRIVEE**

### **IV-1 Votre déménagement**

Plusieurs sociétés existent à Mayotte. A l'heure actuelle, nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres mais il n'existe dans ce domaine aucune certitude, car toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre

déménagement. Or, les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire. Un conseil : prévoir large pour les dates. Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant plutôt qu'un mois après votre arrivée. Surtout, faites attention à la manière dont sera assuré votre déménagement et conservez factures et photographies des objets de valeur. Il est vivement conseillé d'apporter un grand soin à la rédaction de votre inventaire carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursé le cas échéant.

Vous pouvez aussi louer à une société et expédier vous-même un conteneur. Prenez soin de bien disposer les objets à l'intérieur et prévoyez une mezzanine si vous emportez votre véhicule (cette opération doit obligatoirement être réalisée par des dockers professionnels). Cependant si vous optez pour cette solution vous devrez payer en sus les démarches de dédouanement et de transport jusqu'à votre domicile. Ce qui semble économique au départ ne l'est plus forcément à l'arrivée.

Vous disposez de 6 mois pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions que lors de votre arrivée dans l'île.

En arrivant à Mayotte vous pourrez être amenés à payer de lourdes taxes sur certains objets (le véhicule par exemple si vous le possédez depuis moins d'un an). Ces taxes sont une source de revenu non négligeable pour le conseil général de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce.

Renseignez-vous auprès des services douaniers afin de prévoir ces dépenses dans votre budget.

### **Qu'emporter ?**

Pour lutter contre les risques du paludisme, dengue ou autre chikungunya, le plus simple et souvent le plus efficace est la prévention. Votre effort dans ce domaine doit porter sur l'équipement : moustiquaires imprégnées, produits corporels... Consultez votre médecin pour un avis médical professionnel.

Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel HI-FI ,TV et vidéo peuvent être achetés sur place : vous éviterez d'attendre votre réfrigérateur ou machine à laver qui se trouvent dans le déménagement. N'emportez pas de matériel de luxe car les vols sont fréquents et les appareils souffrent de l'humidité.

Si vous êtes un adepte de l'informatique, vous pouvez emporter votre ordinateur et son équipement mais attention un onduleur ainsi que des prises anti-surtension sont vraiment indispensables vu le peu de fiabilité de la distribution électrique par l'E.D.M. (Electricité de Mayotte).

L'ADSL à Mayotte est prévu pour mi-2012. Pour l'instant, Orange distribue du très bas débit par modem téléphonique pour 16,72€/mois, avec de grosses difficultés de connexion à certaines heures pour cause de saturation ! STOI propose une connexion plus rapide (512 kb/s) par satellite, à 49 euros limitée à 1 Go de trafic mensuel (entrant+sortant).

SFR , Orange et Only sont les trois opérateurs de téléphonie mobile présents sur l'île à cette heure, comparez les tarifs et les forfaits proposés avant de faire votre choix.

Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez pas grand chose sur place.

### **Emporter la voiture ?**

Elle est indispensable à Mayotte. Quelques collègues nommés ne possédant pas le permis se sont retrouvés dans des situations souvent cauchemardesques (si vous êtes affectés sur deux voire trois établissements, si votre domicile est éloigné de votre lieu de travail... ). Le réseau routier est par endroits en mauvais état. Amateurs de deux roues attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier ou à la boue sur le bord des routes et aux nombreux animaux qui circulent librement. On compte les déplacements en temps et non en kilomètres : une heure en moyenne pour 40 km. Vu l'état des routes, les véhicules souffrent beaucoup à Mayotte.

Vous avez la possibilité d'acheter des véhicules d'occasion sur place mais il est conseillé de le faire avant juillet, lors du départ des collègues en fin de séjour; en septembre les véhicules en bon état deviennent rares et très chers. Le prix du neuf est sensiblement supérieur à celui de métropole mais, si vous comptez le prix du transport et les taxes, vous pouvez faire des économies. Comparez les prix.

Si vous décidez d'importer votre véhicule, vous devez en être propriétaire depuis au moins un an (carte grise à votre nom) pour éviter d'être fortement taxé. Evitez d'emporter un véhicule trop sophistiqué car l'entretien et les réparations seront alors facteurs de préoccupations (de nombreuses pièces détachées manquent). Les marques françaises présentent l'avantage de pouvoir trouver plus facilement des pièces détachées.

### **IV-2 Quelles démarches AVANT le départ ?**

Consultez le livret d'accueil du Vice-Rectorat pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations, contactez la MGEN, et les différents services fiscaux.

Prenez contact avec votre rectorat d'origine pour demander le paiement de l'indemnité d'éloignement (IE) et de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR).

Lorsque vous déposez vos demandes d'IE et d'IFCR, conservez un double que vous aurez fait visé et daté par l'administration. Ces deux indemnités doivent être payées avant votre départ à Mayotte, soit courant juillet. Relancez la DAF de votre Rectorat si ce n'est pas le cas !

Vous pouvez aussi faire une demande d'avance sur salaire (deux mois de traitement brut) afin d'anticiper tout problème financier lié à votre installation.

Avant votre départ de métropole assurez-vous que votre rectorat d'origine a bien transmis votre **certificat de cessation de paiement** au vice-rectorat de Mayotte. Pour plus de tranquillité, demandez une copie.

D'une façon générale, conservez toujours une preuve (reçu de l'administration, accusé de réception) de vos dépôts et autres démarches afin de pouvoir défendre vos droits en cas de litige ou de retard. Le tribunal administratif ne vous donnera raison que si vous présentez ces documents.

De même, conservez votre carte d'embarquement, elle vous sera demandée par votre

établissement d'affectation afin d'attester votre date d'arrivée à Mayotte.

Sachez que certains collègues se retrouvent dans une situation financière désespérée en arrivant à Mayotte, parce qu'ils ne sont pas payés durant quelques mois (le certificat de cessation de paiement n'est pas parvenu au vice-rectorat de Mayotte) ou/et parce que leurs IE et IFCR ne seront pas versées avant des mois (dans le pire des cas, mars/avril de l'année suivante).

**Enfin, dès votre arrivée, si vous constatez des difficultés pour recevoir les indemnités qui sont dues, contactez le SNES - MAYOTTE, qui vous DEFENDRA efficacement.**

### ATTENTION AUX FRAIS D'INSTALLATION

Prévoyez une somme d'argent conséquente pour couvrir vos premiers frais (4 mois de loyer pour la SIM ! frais d'hôtel, assurances, automobile, mobilier...).

Attention, le versement de la première partie de l'IE et de IFCR tarde et les avances sur salaire (qu'il faudra de toute façon rembourser dans les 6 mois) donnent souvent une fausse impression de richesse.

A votre arrivée, n'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés lors de votre arrivée (paiement des salaires, des indemnités, remise en cause de nos statuts et de nos conditions de séjour...).

**Le SNES Mayotte essaiera cette année encore de mettre en relation les adhérents nouveaux arrivants avec des collègues déjà installés à Mayotte.**

Contactez le SNES-Mayotte qui vous guidera dans vos démarches et vous renseignera sur vos conditions de travail ou de séjour.

Le SNES-Mayotte est reconnu par l'immense majorité des collègues comme le syndicat le plus représentatif et le plus combatif de l'île.

**Le SNES - Mayotte vous souhaite une installation dans les meilleures conditions et se tient à votre disposition.**

[www.mayotte.snes.edu](http://www.mayotte.snes.edu)

[mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu)

## **Partie V LES CONDITIONS DE REMUNERATION SPECIFIQUES A MAYOTTE**

**CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE Décret n°96-1028 du 27 novembre 1996**

Depuis 1996 nos conditions de séjour n'ont cessé d'être remises en question :

- 1996 : suppression du congé administratif d'un an pour 2 séjours ; il est abaissé à 2 mois.
- 1997 : taxe de 2% pour la C.P.S. (Caisse de Prévoyance Sociale) sur les salaires et l'I.E. C'est seulement depuis peu que nous avons obtenu de siéger au conseil d'administration de cet organisme comme les textes nous y autorisent.
- 1998 : les remboursements de loyers qui nous sont accordés deviennent imposables. La prise en charge du déménagement intermédiaire en cas de mutation interne est supprimée.  
Mais le billet d'avion et l'IFCR aller sont désormais pris en charge à 100% (au lieu de 80%).
- 2000 : obligation pour le conjoint et la famille du fonctionnaire de voyager en même temps pour le billet inter-séjour comme pour le départ définitif.
- 2001 : quasi-suppression du congé administratif par une simple lettre au vice-recteur. Après trois semaines et demie de grève, le Vice-Recteur accepte un délai de quatre semaines pour le départ définitif, le congé administratif commençant le jour du départ.
- 2006 : le vice-rectorat veut obliger les collègues en fin de séjour à quitter l'île dès le 8 juillet, éliminant ainsi de façon déguisée le congé administratif : les collègues n'auraient plus que 5 jours de congé (8 juillet + 2 mois = 8 septembre) !
- 2009 : Restriction du Vice Rectorat sur les départs en fin de 1<sup>ère</sup> ou de 3<sup>ème</sup> année.
- 2010 : Remise en cause par le vice-rectorat des « stop-over » et départ du congé administratif au premier jour des vacances quelle que soit la date effective de départ de l'île, ce qui est complètement illégal.

Cette politique de régression est générale en outre-mer... comme ailleurs. Ainsi l'indemnité d'éloignement a été supprimée vers la plupart des D.O.M et le droit à l'IFCR sans cesse rogné.

**Venir à Mayotte c'est devoir se battre, avec le SNES, chaque année pour que l'Etat respecte ses engagements.**

#### a) Le transport

Le Ministère prend désormais en charge 100% du prix du billet pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier, il faut justifier de 2 ans (pas nécessairement consécutifs) d'ancienneté en métropole ou en DOM. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charge, mais leur remboursement est parfois très long, pensez à conserver vos billets de train ou d'avion.

**Attention, les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un détachement n'auront pas droit à la prise en charge du voyage !! Une régression récente et supplémentaire de notre situation.**

Le SNES demande que le ministère prenne en charge les billets de tous les collègues nommés sur l'île, quelle que soit leur ancienneté. Rappelons qu'avec la crise de recrutement, de plus en plus de collègues néotitulaires sont nommés à Mayotte ce qui leur coûtera environ un mois de salaire !

**b) L'Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence (I.F.C.R.) ou, plus trivialement, indemnité de déménagement.**

Vous devez demander cette indemnité dans l'année de votre affectation, sinon vous n'y avez plus droit. Elle sera payée à 100% par votre académie d'origine. Mais quand ??? Dès votre arrêté de mutation, prenez contact avec le bureau concerné car les retards de paiement sont de plus en plus fréquents et peuvent se prolonger sur une année ! Seule condition, justifier de 2 ans d'ancienneté dans la fonction publique. Seul l'arrêté de mutation est nécessaire pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non-avenue (nombreux sont les rectorats qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements).

Demandez également à votre académie la formule de calcul employée pour l'IFCR. On note en effet des disparités entre académies. Des collègues dans la même situation familiale, ayant le même trajet, ne reçoivent pas la même IFCR ! Contactez le SNES Mayotte pour tout problème de calcul de l'IFCR.

**Attention,**

**- les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un détachement n'auront pas droit à l'IFCR.**

**- le droit à l'IFCR et au billet d'avion pour le conjoint est soumis à un plafond de ressources. Une des deux conditions suivantes doit être respectée :**

**1- le conjoint ne doit pas avoir de ressources supérieures à l'indice 340 (soit à ce jour 17 835€/an)**

**ou**

**2 - les ressources du couple ne doivent pas dépasser 3,5 fois l'indice 340 (soit à ce jour 62 422,5 €/an).**

Le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. pour tous les collègues nommés sur l'île, sans condition d'ancienneté ou d'origine.

**c) L'indemnité d'éloignement (I.E.)**

Le montant de l'indemnité spéciale d'éloignement est fixé à vingt-trois mois du traitement indiciaire de l'agent, après déduction des retenues pour pension civile et des cotisations

sociales et addition de la situation familiale.

L'indemnité d'éloignement est calculée sur l'indice de rémunération et la situation familiale (10% de plus pour le conjoint et 5% pour chaque enfant à charge).

Ces 23 mois correspondent à un séjour de 2 ans renouvelable une fois (donc 2 séjours pour 4 ans soit 2 fois 23 mois)

A l'heure actuelle, l'IE est payée de la manière suivante :

- La première partie, correspondant à 11,5 mois, est payée un mois avant l'installation du fonctionnaire à Mayotte.
- La deuxième partie (23 mois) est payée avec un à deux mois d'écart à la fin du premier séjour. Cela correspond donc aux années 2 et 3.
- La dernière partie ( 11,5 mois ) est payée l'année 4, avant le départ.

Attention, beaucoup d'académies tardent à payer pour de nombreuses raisons. C'est évidemment le retard de paiement de la 1<sup>ère</sup> partie correspondant à l'installation sur Mayotte qui handicape les enseignants. Le SNES Mayotte veille et entreprend des demandes pour les collègues lésés par l'intermédiaire du SNES-HDF et les camarades des S3 des académies concernées.

Il faut savoir que régulièrement cette indemnité est menacée de fiscalisation. Pourtant, en métropole, le Conseil d'Etat a statué : l'IE est bien une indemnité donc elle n'est pas fiscalisable.

#### **d) Le congé administratif**

En 1996, avec le nouveau décret, le congé administratif est passé de 1 an (pour deux séjours) à 2 mois. Or depuis cette date la mise en œuvre de ce congé pose problème car l'administration tente d'en réduire l'application en profitant de l'ambiguïté de certaines formules :

Dans l'article 4, il est dit que les enseignants ont droit à un congé administratif de 2 mois « *en plus du congé annuel de droit commun* », donc après les « grandes vacances ».

#### **e) Des réintégrations problématiques**

Vous perdrez toute ancienneté de poste en venant à Mayotte. Vous pourrez être logiquement réintégré dans votre académie d'origine, à l'aide des 1000 points de priorité de réintégration accordés par l'administration. Au mouvement intra, cette bonification n'est valable que sur le vœu « tout poste » dans le département d'origine. Pour l'ensemble des vœux, l'ancienneté prise en compte sera au maximum de quatre ans (2 séjours). Cette mesure, soumise à un arrêté rectoral, n'a pour l'instant jamais été remise en cause.

Le SNES revendique des conditions de réintégration plus favorables (bonification de réintégration sur des vœux moins larges : groupe de communes, par exemple).

#### **f) Les bonifications retraite**

A Mayotte, comme tous les personnels qui ont effectué une partie de leur carrière hors d'Europe, nous bénéficions d'une bonification de trimestres qui varie selon la zone d'affectation. Elle doit compenser les conditions d'exercice et de vie parfois très difficiles que vivent ces personnels. A Mayotte cette bonification est de 0,5 (deux années travaillées reviennent à trois cotisées).

La nouvelle loi sur les retraites prévoit que ces bonifications n'entreront plus dans le calcul de la surcote. Ainsi, les personnels qui, grâce à ces bonifications, sont susceptibles d'avoir un nombre supérieur d'années n'en verront pas l'effet financier. Cumulé au départ à 62 ans imposé, c'est la double peine !

La menace pèse à nouveau sur les bonifications. Nous tenons ici à rappeler aux collègues qui auraient déjà acquis dans leur carrière des droits à bonifications qu'ils ne pourront les faire valoir que si, au moment de leur départ à la retraite, ces bonifications sont toujours validées par la loi. RIEN n'est acquis avant cette date ! Ainsi, fin 2008, le projet de loi sécurité sociale prévoyait l'annulation - forcément rétroactive - de ces bonifications pour les DOM - COM. Il a fallu la mobilisation des collègues (1000 manifestants à Nouméa) et l'appui de la FSU nationale pour faire échouer cette nouvelle dégradation de nos retraites.

## ANNEXE 1

Voici un petit tableau comparatif des rémunérations COM/TOM .

	Durée du séjour	Indexation	Indemnité d'Eloignement (par séjour de 2 ans)	TOTAL sur 2 ans salaires + indemnités	TOTAL sur 4 ans salaires + indemnités	Indemnité de résidence	Congés administratifs
<b>MAYOTTE</b> ( DOM )	2 années scolaires (renouvelable)	néant	23 mois nets	47 mois	94 mois	0%	2 mois presque entièrement confondus avec les vacances scolaires
<b>WALLIS et FUTUNA</b> (TOM)	2 années scolaires (renouvelable)	2,05	18 mois brut	67,2 mois	134,4 mois	3% indexée	Idem (2 mois confondus)
<b>NOUVELLE CALEDONIE</b> (TOM)	2 années scolaires (renouvelable)	1,73 à 1,94	14 mois	de 55,52 à 60,56 mois	de 111,04 à 121,12 mois	3% indexée	2 mois mais délai de 21 jours pour partir du territoire
<b>POLYNESIE</b> (TOM)	2 années scolaires (renouvelable)	1,85 à 2,06	10 mois brut	de 54,4 à 59,44 mois	de 108,8 à 118,88 mois	3% indexée	2 mois mais délais de 14 jours pour partir du territoire... avant une nouvelle offensive confondus)
<b>St PIERRE et MIQUELON</b> (Collectivité territoriale)	illimitée	1,85	12 mois/2ans	56,4 mois	112,8mois	0%	Idem (2 mois confondus)

*NB : le tableau ci-dessus ne fait pas mention des remboursements de loyer, très faibles à Mayotte car le loyer plafond est resté fixé depuis 1995 à 450€, sans commune mesure avec les loyers réels.*

## ANNEXE 2

### LISTE (non exhaustive) DES CRECHES ET ECOLES PRIVEES OU ASSOCIATIVES

LIEU	CRECHE	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Petite Terre	- Les Beaux Enfants (Pamandzi) : 0269 60.07.43	- APEEM (Dzaoudzi) : 0269 60.07.34 - Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 - Les Pitchounes (Pamandzi) : 0269 60.04.96	- Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 - Jadessiane (Dzaoudzi) : 0269 60.06.11 - Mongomé (Pamandzi) : 0269 60.12.59
Mamoudzou et environs	- Les Beaux Enfants (Mamoudzou) : 0269 61.09.00 - Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23	- AMPE (Mamoudzou) : 0269 61.16.58 - Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 - Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23 - Oulingo Mayaya (M'Tsapéré) : 0269 61.33.14 - Terre d'Epices (Passamainty): 0639 25.70.04 - Fleur d'Ylang (Tzoundzou 2) : 0269 60.36.59	- Les Roussettes (Mamoudzou) : 0269 61.26.21 - Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 - Vanille Chocolat (Kaweni) : 0269 61.71.99 - Les Flamboyants (Majikavo) : 0269 61.55.17 - Je Veux Savoir (Majikavo) : 0269 62.39.04 - Frimousse (Kavani) : 0269 61.24.98 - Fleur d'Ylang (Tzoundzou 2) : 0269 60.36.59
Centre	- Kara Raouki Titi (Combani): 0269 62.43.17 - Owa Zaza (Sada)  - Crèche ZAZA MZOURI Tsingoni 02 69 62 40 65 <a href="mailto:zaza.mzoury@orange.fr">zaza.mzoury@orange.fr</a>	- Kara Raouki Titi (Combani): 0269 62.43.17 - Nyamba (Combani) : 0639 69.46.71 - Jardin d'Epices (Sada) : 0639 66.65.06	- Nyamba (Combani) : 0639 69.46.71 - Pomme Cannelle (Combani) : 0269 61.77.31
Nord			
Sud	- Crèche parentale (Kani-Kéli)	- Pain d'Epices (Bandrélé) : 0639 25.80.73	- Les Terrasses (Chirongui)

## ANNEXE 3

### Petite Histoire de Mayotte

Mayotte, île volcanique formée il y a 8 millions d'années, est la plus ancienne des quatre îles de l'archipel des Comores. Modelé par l'érosion, son relief est peu élevé tandis que ses côtes sont très découpées avec de nombreuses baies et îlots. Une barrière de corail l'enserme pour constituer un des plus vastes lagons du monde. Le climat tropical, la végétation et la faune traduisent l'influence de l'Afrique et de Madagascar.

La population de l'île, de peuplement récent, est le fruit de nombreuses migrations. Dès les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, des populations africaines bantoues et malaisiennes austronésiennes s'y établissent. Elles sont suivies au IX<sup>e</sup> siècle par des navigateurs issus du Moyen Orient qui introduisent l'Islam. Mayotte est alors un lieu de production métallurgique où se rencontrent de nombreuses cultures de l'océan Indien.

Avec le déclin de la présence malgache aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, l'île entre sous l'influence de la côte africaine swahilie. Elle est réputée au XVI<sup>e</sup> siècle pour l'exportation d'esclaves vers le monde musulman. À cette époque, Mayotte est gouvernée par des sultans originaires de la côte africaine swahilie : les shiraziens. Pendant cette période de prospérité, des cités se développent sur sa côte occidentale. En raison des récifs qui l'entourent, peu de navires européens y relâchent entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, mais ceux-ci nous livrent d'intéressantes descriptions.

Les guerres et troubles du XVIII<sup>e</sup> siècle amorcent un important déclin démographique : la population, supérieure à 15 000 habitants au XVII<sup>e</sup> siècle s'effondre à 3 000 au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le jeu d'influence des puissances occidentales dans l'océan Indien, Mayotte intéresse particulièrement la France qui l'acquiert auprès de son dernier sultan, le sakalava Andriantsouli en 1841.

L'île, à l'écart des routes maritimes, ne devient pas un port de guerre ou de commerce. L'administration coloniale encourage l'installation de planteurs qui entre 1850 et 1900 cultivent la canne à sucre. Ces activités périssant, elles sont remplacées par la culture de la vanille et l'introduction de l'ylang au début du siècle dernier. Mayotte et les autres îles des Comores, auxquelles le protectorat a été étendu en 1890, entrent sous l'administration du gouvernorat général de Madagascar avant la première guerre mondiale.

En 1945, l'archipel des Comores obtient le statut de collectivité d'outre-mer. Le déplacement de la capitale de la collectivité de Dzaoudzi à Moroni marque le début du ressentiment mahorais face aux comoriens (et non face à la France, responsable de la faiblesse du budget alloué à la collectivité). Celui-ci atteint son paroxysme à l'occasion de l'indépendance des Comores, lorsque les Mahorais décident de rester français.

Plusieurs consultations ont par la suite confirmé cette volonté des Mahorais de rester français pour ne pas être comorien. Dès lors le statut de l'île s'oriente vers la départementalisation, avec en parallèle une hausse des dépenses de l'état pour améliorer le niveau de vie de sa population, situé parmi les plus faibles d'outre-mer.

Mayotte compte en 2007, 200 000 habitants, dont un tiers est d'origine comorienne (principalement de l'île voisine d'Anjouan). L'île a vu en quelques années s'installer la modernité

avec ses avantages et ses inconvénients. Si beaucoup d'espoirs sont placés dans le tourisme et l'aquaculture, l'île reste économiquement très dépendante de la métropole. De nombreux Mahorais vivent expatriés à la Réunion ou en Métropole.

## **ANNEXE 4**

COMMENT NOUS JOINDRE :

### **SNES Mayotte**

**Résidence Bellecombe  
110 lotissement des trois vallées  
97600 Majicavo Lamir**

**Tel/fax : 02 69 62 50 68**

**Mèl :** [mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu)

**Site :** [www.mayotte.snes.edu](http://www.mayotte.snes.edu)

**Permanences au local :** (plan d'accès sur le site du SNES Mayotte)

mardi 14H00 -17H00

mercredi 14H00 -17H00

jeudi 14H00 -17H00